



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360
Tél: 04.70.66.60.77
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

COMPTE RENDU 29 Avril 2022

L'an Deux Mille vingt et un, le vingt-neuf Avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, se sont réunis dans l'espace socioculturel, sous la présidence de Mme Marie MILLERAT-DALDIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Delphine DESCHAUME, Franck DEUSS, Marie MILLERAT-DALDIN, Dominique GOVIGNON, Bernadette HATIT, Francis LEBLANC, Corinne TIERCE.

Mme Manon GAYET est arrivée lors de la seconde délibération.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Bernard CHORGNON.

Mme le Maire demande à l'assemblée si elle peut rajouter à l'ordre du jour, la délibération concernant la location du commerce. Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

Travaux Local

Commercial

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une lettre de Mme Céline GUILLAUMIN, confirmant son intention de louer le local commercial situé 2 route des sablons. Elle envisage l'ouverture au public à compter du 30 juin 2022.

Mme le Maire propose de démarrer les travaux d'électricité de plomberie et de peinture dès maintenant, même si le bail ne sera signé qu'ultérieurement.

Après délibération, cinq conseillers municipaux demandent à faire accélérer la signature du bail et votent contre le démarrage de ces travaux ; les cinq autres conseillers municipaux, votent pour un commencement avant ladite signature.

En cas de partage des voix, celle du Maire est prépondérante (article L.2121-20). En d'autres termes lorsqu'il y a une stricte égalité entre les voix « pour » et les voix « contre », la voix prépondérante du Maire fait que la décision est acquise dans le sens où ce dernier exprime son vote.

Mme Le Maire s'étant exprimée pour, cette délibération est adoptée et permet le commencement des travaux dès maintenant.

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'elle a pris contact avec le notaire d'Ainay le Château afin de faire établir un bail commercial entre la commune et la future locataire pour une durée de 9 ans avec clauses de résiliation.

**Bail Local
Commercial**

Elle propose de fixer le prix du loyer à 200 €, révisable tous les ans suivant l'indexation des loyers commerciaux. Elle explique que dans un contexte similaire, ce montant correspond au coût du marché. En outre, il s'agit de rester attractif afin de permettre de valoriser l'activité du centre bourg.

Cependant il existe une autre possibilité ; un bail intermédiaire d'une durée de 3 ans. Au terme de ce contrat, la commune a la possibilité de faire le point et de vérifier la valeur locative.

Les frais notariés seront partagés à moitié par la commune et le bailleur.

Cinq conseillers émettent des réserves concernant :

- Le montage juridique avec les 2 autres personnes qui doivent intervenir (responsabilité réciproque en cas de sinistre),*
- La possibilité de rajouter une clause de révision du loyer au terme des 3 ans,*
- Avancer la date de signature du bail.*

Mme le Maire examinera les trois points ci-dessus mentionnés, devant notaire.

Ils demandent également la soumission du bail avant signature par Mme le Maire.

Après délibération, le conseil municipal :

- 10 voix pour et une abstention, émet un accord de principe,*
- 6 voix pour et 5 contre, autorise Mme le Maire à signer le bail et à faire toutes les démarches nécessaires à cette location.*

**Parc Eolien
Industriel**

Mme le Maire propose au conseil municipal de prendre une nouvelle délibération concernant la poursuite de l'étude relative à la création d'un parc éolien industriel sur la commune.

Mr Francis LEBLANC fait remarquer qu'une note explicative doit être envoyée en même temps que la convocation aux conseillers municipaux (article L2121-12 du code général des collectivités territoriales), étant donné que la délibération porte sur une installation mentionnée à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Cette question est donc reportée lors de la prochaine séance.

Mme le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération concernant l'ajout d'un tarif de location à la demi-journée pour l'espace socioculturel. Les autres tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, de fixer à compter du 15 mai 2022 les tarifs suivants :

Tarifs Espace Socioculturel

	Tarifs résidents	Tarifs hors commune
Demi-journée 5h consécutives	50 €	75 €
Une journée	100 €	150 €
Week-end ou 2 jours consécutifs	160 €	250 €
Un jour supplémentaire	100 €	150 €

A chaque location, il sera demandé :

- Des arrhes, représentant 50 % du prix de la location,
- Une caution de 200 € pour le ménage et petits problèmes
- Une caution de 800 € pour les gros problèmes

Tours de garde Elections législatives

Mme le Maire demande au conseil municipal d'établir le tour de garde pour les élections législatives du 12 juin et 19 juin 2022.

Le tableau est établi avec les horaires de permanence de chacun, et sera diffusé auprès de chaque élu et assesseur.

Site Internet

Mme le Maire présente au conseil municipal l'ébauche de la maquette du site internet de la commune : page d'accueil contenant les dernières actualités, avec un bandeau contenant différents onglets.

Mr Francis LEBLANC pose la question, sur ce qu'il y a de différent.

Mme le Maire précise :

- que le visuel est très différent et moderne,
- qu'il sera plus facile et simple d'accéder rapidement aux différentes informations et d'alimenter le site.

Mme Bernadette Hatit demande s'il ne serait pas judicieux de renommer les onglets pour qu'ils soient plus explicites.

Cette question sera étudiée par la commission communication.

Demande de subvention

Mme le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'association française des sclérosés en plaques.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire donne le compte rendu de l'avancement des travaux de la mairie. La couverture est en cours de réfection.

Le défibrillateur doit être déplacé de façon pérenne sous le préau de l'espace socioculturel.

Mme le Maire informe le conseil municipal d'une première démarche de valorisation des entrées de bourg, avec :

- *La plantation de plantes grimpantes sur la route de Lurcy Lévis et de Coulevre,*
- *Un parterre sur la route d'Ainay le Château.*

Entrées de Bourg

En ce qui concerne la route de Bessais le Fromental, rien n'est envisagée dans l'immédiat. Le chemin piétonnier valorise déjà cette entrée.

La seconde démarche concernera la mise en valeur de la place Jeanne-Marie GUYOT.

Mme le Maire remercie les conseillers et administrés qui ont participé à cette action.

Mme le Maire informe le conseil municipal que les services de l'UTT de Cérilly/Bourbon L'Archambault ont installé les panneaux de limitation de vitesse à 70kms/h sur la section du pont de Goule à l'entrée en agglomération.

Chemin piétonnier sécurisé

Mr Aimé CHEMINOT fait remarquer, que dans un souci de sécurité, qu'il faudrait demander aux services de l'UTT de Cérilly/Bourbon L'Archambault une priorité de passage sur le pont de Goule.

En ce qui concerne la voie partagée, la commune est de nouveau en attente de la décision du conseil départemental, suite au départ en retraite de la responsable de l'UTT de Cérilly/Bourbon L'Archambault.

Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Josette ANTOINE, demande la possibilité d'installer un barnum pour la période estivale, sur la terrasse publique devant son établissement.

Barnum Le Relais de la Forêt

Mme le Maire a émis un avis favorable dans la mesure où le barnum doit répondre à toutes les règles de sécurité, en particulier lors des alertes météo.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle souhaite réitérer une petite cérémonie avec remise d'un livre, aux enfants scolarisés à l'école de Valigny en fin d'année scolaire.

Livres enfants Scolarisés à Valigny

Mr Francis LEBLANC demande qu'elles sont les conditions d'entretien des parties communes de l'espace socioculturel (bar, toilettes, couloir).

Ménage Espace socioculturel

Mme le Maire précise que chaque utilisateur est tenu de nettoyer les locaux avant de partir.

Mr Francis LEBLANC demande à Mme le Maire pourquoi les conseillers municipaux n'ont pas reçu le dernier compte rendu de la Société SEPALE, en charge du dossier Eolien.

**Compte rendu
Suivi SEPALE**

Mme Le Maire précise :

- *que les membres du comité de suivi ont reçu très récemment un compte rendu provisoire qu'ils n'ont pas validé, car il ne traduit pas la teneur des débats.*
- *que dès réception du compte rendu définitif, tous les élus le recevront.*